



Un accident, cela peut aussi vous arriver, alors

Que doit-on faire ?

- 1) Demander au secrétaire du club si il dispose du formulaire de déclaration actuel (Aréna) sinon, celui-ci est disponible en téléchargement sur le site FROTTBF (<http://www.fattb.be/htm/formulairesbrt.htm>).
- 2) Renseigner-y le nom de **votre** club et les coordonnées du responsable
- 3) Compléter les renseignements sur la victime.
- 4) Donner une description précise des circonstances de l'accident.
- 5) Renseigner les identités des témoins et leurs adresses.
- 6) Joindre une vignette mutuelle et bien compléter le n° du compte sur lequel devront être versées les indemnités éventuelles.
- 7) Envoyer le document original à : Francis GROSJEAN ,
Rue des Crétales ,9,
4180 Comblain la Tour
- 8) Dès que possible, fournir à celui – ci le certificat médical.
- 9) La compagnie vous enverra un courrier avec acceptation ou refus du dossier, et les coordonnées de la personne qui gère celui-ci, ainsi que la manière de procéder pour obtenir le remboursement des frais.

Attention : ces frais sont plafonnés (voir détails page 6 et 7 de votre carnet calendrier)

- 10) **Ne pas oublier d'envoyer une copie à votre secrétaire provincial.**

